
MERKAZ**HATORAH**

Circulaire sur les portables

2020/2021

Chers Parents,

L'usage du portable a fait, ces dernières années, l'objet d'avertissements de la part du corps médical concernant sa nocivité potentielle.

Il semble utile, par ailleurs, de vous alerter à nouveau, pour cette rentrée scolaire 2020/2021, sur les risques graves que ces appareils sophistiqués, aux capacités nombreuses de connexions diverses, font encourir à notre jeunesse, dans le domaine spirituel. Dans le monde scolaire, nous nous permettons de rappeler que l'usage en est strictement interdit, pour des raisons de bonne discipline comme pour les risques légaux encourus (*photos ou films d'enseignants à leur insu, pouvant être diffusés sur internet, etc.*).

Le téléphone portable ainsi que tous les autres objets numériques sont strictement interdits dans l'enceinte de l'Etablissement, y compris en EPS ou lors des sorties pédagogiques ou autres, organisés par l'Ecole.

En cas d'infraction à cette règle, la première fois, l'élève sera exclu 3 jours et l'appareil sera rendu trois mois plus tard (de date à date). La seconde fois, l'élève sera exclu 8 jours. Au-delà, la convocation d'un conseil de discipline sera demandée.

Nous vous serions donc reconnaissants d'en parler avec votre enfant. Pour notre part, nous continuerons à faire de notre mieux pour transmettre les messages que vous pourriez désirer faire transmettre.

Comptant sur votre compréhension et votre collaboration, nous vous prions, Chers Parents, de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LA DIRECTION